

LIBRARY 432

Note BIO COM (77) 126 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe et à M. le Directeur général DG I et à M. Opitz, DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 30 MARS

Les travaux de la Commission ont porté sur les points suivants :

1. Conseil européen

Le Président Jenkins et le Vice-Président ORTOLI ont fait rapport à la Commission sur le déroulement du Conseil européen et ont commenté les résultats auxquels il a abouti. La Commission a souligné l'intérêt et l'importance politique des conclusions du Conseil européen : participation de la Communauté au Sommet occidental pour les questions relevant de sa compétence, appui à l'action de la Commission sur l'acier, nouvelle impulsion à l'action communautaire dans le dialogue Nord-Sud et les discussions avec les pays en voie de développement, encouragement à des initiatives communautaires en matière économique et en matière d'emploi. (voir BIO Conseil européen 116 et 116 suite 1).

2. Conseils Agriculture/Energie/Recherche/Affaires Générales/Finances

- Conseil Agricole

La Commission a entendu un rapport de M. Gundelach sur le déroulement du Conseil Agricole qui a eu lieu du 25 au 29 mars. Elle a félicité M. Gundelach pour son action au cours de ce Conseil en l'assurant de son entier appui.

La Commission se félicite de l'accord des huit Etats membres sur le compromis et elle espère que le neuvième Etat membre pourra s'y associer lors du prochain Conseil. Ces huit Etats membres ont déclaré être moralement liés par le compromis et c'est dans la même mesure que la Commission se sent engagée.

La Commission regrette que les prix agricoles pour la prochaine campagne n'aient pas pu être arrêtés avant le 1er avril et que les campagnes pour le lait et la viande bovine aient dû être prolongées d'un mois.

Pour permettre au Conseil de formaliser ses décisions en matière de montants compensatoires et de prolongation des campagnes du lait et de la viande bovine, elle a soumis les propositions formelles nécessaires.

- Energie/Recherche

M. Brunner a mis en évidence l'importance du déblocage des emprunts EURATOM, la prolongation du régime d'aide au charbon à coke, et dans le domaine de la recherche, de l'adoption définitive du programme pluriannuel du CCR. Par contre, M. Brunner et la Commission ont exprimé leurs préoccupations en ce qui concerne le site du JET en soulignant la signification politique et non pas seulement économique, qu'aurait un échec dans ce domaine.

./.

- Conseil conjoint Affaires générales/Finances (5 avril)

Le Conseil aura lieu mardi 5 avril à Luxembourg. On y discutera des problèmes budgétaires de la Communauté. Dans sa communication au Conseil, la Commission avait mis en évidence les problèmes institutionnels qui devraient être réglés pour le budget 1978 ainsi que les finalités budgétaires à poursuivre (voir COM(77)20 final et P-22).

Cette discussion se place en-dehors de la procédure budgétaire proprement dite. Les préparations se poursuivent actuellement au COREPER.

Il y aura un briefing avant-Conseil lundi, 4/4.

3. Relations avec les pays tiers

1. Le Vice-Président Haferkamp a rendu compte de la visite du premier ministre de la Nouvelle Zélande, M. Robert Muldoon. Il s'est félicité de cette prise de contact qui a permis un échange de vues utile.

2. La Commission a adopté une communication concernant l'approbation de l'accord CEE/ Etats-Unis sur les pêcheries et établissant les modalités de son application, qui a été signé le 15 février 1977. La Communauté doit maintenant accomplir les procédures requises pour l'entrée en vigueur de l'accord, qui ont déjà été complétées par les Etats-Unis, afin que les autorités américaines puissent délivrer les permis pour les bateaux communautaires. Ceux-ci commencent traditionnellement des activités de pêche importantes dans les eaux américaines à partir du mois de juin.

4. STABEX (Action internationale de stabilisation des recettes d'exportation)

Voir BIO concernant la conférence de presse de M. Cheysson (BIO 128)

La Commission a adopté une communication au Conseil proposant de retenir le principe d'une action internationale de stabilisation des recettes d'exportations.

Sa communication présente les principales caractéristiques d'un système mondial, donne des estimations de son coût global, et décrit les deux principales variantes sur lesquelles les discussions peuvent maintenant se concentrer. De l'avis de la Commission une telle action pourrait faire l'objet d'une proposition de la Communauté dans l'enceinte appropriée, par exemple à la CCEI/

Il convient de bien préciser que cette action doit constituer l'un des éléments de solutions dans le cadre d'une approche globale du problème des matières premières tel qu'il a été posé par les pays en voie de développement. A cet égard, il convient de replacer la présente proposition de la Commission dans le contexte plus général des orientations qu'elle a recommandées au Conseil pour la préparation des négociations finales de la CCEI (Communication au Conseil du 17 mars - voir BIO 97) et où se trouvaient mentionnées les diverses mesures susceptibles d'être prises en considération aussi bien dans le domaine des matières premières que dans celui des transferts financiers. Depuis lors, le Conseil européen de Rome a d'ailleurs entériné certaines de ces orientations.

On rappellera par ailleurs que l'idée de l'application au niveau mondial d'une formule "Stabex" (plusieurs formules sont en effet possibles qui ne sont pas nécessairement identiques au système appliqué dans le cadre de la Convention de Lomé) a été avancée par la Commission dès 1975 (COM(75) 226 et 294 final).

5. En matière administrative, la Commission a nommé Daniel STRASSER Directeur général des Budgets à partir du 1er juillet prochain. IL remplacera à cette place M. Vn Gronsveld qui sera appelé à assumer d'autres fonctions auprès de M. Tugendhat. Voir également la note BIO COM(77) 126 suite 1 concernant M. OLIVI.

./

COMMISSION
DES
COMMUNAUTES EUROPEENNES

GRUPE DU PORTE-PAROLE

Bruxelles, le 31 mars 1977

MS/mh

remis au télex à 11 h.

NOTE BIO COM(77) 126 ^(suite 1) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe et à M. Le Directeur général DG I et à M. Opitz, DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 30 MARS

1. Décision de la Commission concernant M. Beniamino OLIVI

Voici le texte de la déclaration du Porte-Parole à ce sujet; ce texte a été diffusé à Bruxelles à 12 h. et peut être communiqué à la presse par vos soins.

Au cours de sa réunion d'hier, la Commission a décidé de maintenir M. Beniamino OLIVI dans ses fonctions de Conseiller hors classe jusqu'au 31 décembre 1977 et de le charger de la présidence du groupe de personnalités indépendantes qui sera appelé à établir un rapport sur la Fondation européenne.

Ce Groupe sera constitué en application de la décision prise par la Commission le 22 mars, décision approuvée par le Conseil européen de Rome et visant à procéder aux études préparatoires à la création de la Fondation européenne proposée par M. Léo Tindemans, Premier Ministre de Belgique, dans son rapport sur l'Union européenne.

M. OLIVI aura également pour tâche l'établissement des liaisons appropriées avec les organisations extérieures intéressées par cette étude telles que les autres Fondations existantes et les organisations internationales comme l'UNESCO ou le Conseil de l'Europe.

M. OLIVI se verra ensuite attribuer, à compter du 1er janvier 1978, le titre de Conseiller spécial de la Commission; en cette qualité, il aura pour mission d'assurer une liaison à haut niveau avec la Direction Générale de l'UNESCO, ainsi que de diriger la représentation de la Commission aux principales réunions des instances de l'UNESCO intéressant la Communauté.

En prenant cette décision et en confiant cette mission à M. Beniamino OLIVI, la Commission qui a rendu hommage à ses grandes qualités personnelles et professionnelles et en particulier à son engagement européen et à son action au service de la Commission en qualité de Porte-Parole depuis 1961, marque l'estime et la confiance qu'elle lui porte.

Pour votre information personnelle, je vous donne les précisions suivantes, qui n'ont pas fait l'objet d'une communication à la presse:
Les missions confiées à M. OLIVI seront précisées ultérieurement par M. Le Président de la Commission et M. Brunner; bien entendu la liaison dont il sera chargé auprès de l'UNESCO au titre de Conseiller spécial de la Commission à compter du 1/1/78 n'interfère en aucune manière avec les fonctions de la délégation de la Commission auprès de l'OCDE et de l'UNESCO.

Amitiés,

Manuel SANTARELLI